



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Modalités d'application de la loi sur le zéro artificialisation nette

Question orale n° 105

Texte de la question

Mme Frédérique Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur l'assouplissement des modalités d'application de la loi sur le « zéro artificialisation nette ». Le Sénat a déposé une proposition de loi qui vise à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux, dite loi « TRACE ». En effet, elle simplifie les modalités de comptabilisation de l'artificialisation, assouplit la trajectoire de réduction pour l'horizon 2021-2031 et inverse la logique de territorialisation des objectifs. Le texte avait alors reçu l'aval de l'ancien premier ministre, M. Michel Barnier. Aujourd'hui, elle lui demande si le Gouvernement va soutenir cette proposition de loi.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 105

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)